



**Groupement de Recherches Economiques
et Sociales**

<http://www.gres-so.org>

**IFReDE
&
LEREPS**

Université Montesquieu-Bordeaux 4

Université des Sciences Sociales Toulouse 1

Cahiers du GRES

Proximités, secteurs et territoires

Jean-Pierre GILLY

LEREPS-GRES
Manufacture des Tabacs
21 Allée de Brienne
31042 Toulouse Cedex

gilly@univ-tlse1.fr

Yannick LUNG

E3i, IFReDE-GRES
Université Montesquieu-Bordeaux IV
Avenue Léon Duguit, 33608 Pessac Cedex

lung@u-bordeaux4.fr

Cahier n° 2005 - 09

Mai 2005

Proximités, secteurs et territoires

Résumé

Le papier met en perspective les agendas de recherche de l'approche en terme d'« économie de proximités » et la théorie de la régulation dans leur rapport à la double dimension de l'analyse méso-économique, celle de l'industrie (au sens marshallien) et celle de l'espace. La première partie retrace en parallèle les trajectoires des deux groupes de recherche, Régulation-Secteur-Territoire d'un côté et Dynamiques de Proximité de l'autre, afin d'identifier leurs spécificités et les points de divergence. La deuxième partie précise les points de convergence possible des deux agendas de recherche.

Mots-clé : Après fordisme, meso-analyse, proximité, théorie de la régulation, secteur, territoire.

Proximities, industries and territories

Abstract

The paper compares the research agendas of two different approaches of a meso-analysis which could combine industrial and spatial dynamics: the economics of proximity approach on one side, the regulation theory on the other side. Their specificities and divergences are identified in the first part, considering the parallel trajectories of the two French research groups developing these approaches during the last years, "Dynamiques de proximité" and "Régulation-Secteur-Territoire" respectively. The second part discusses their possible convergence.

Keywords: Industry, meso-analysis, post fordism, proximity, regulation theory, spatial dynamics

JEL : B52, D21, L10, R11, R30

Le présent papier vise à mettre en perspective les agendas de recherche de l'approche « Economie de proximité » (Pecqueur, Zimmermann, 2004) et la théorie de la régulation (Boyer, Saillard, 1995) dans leur rapport à la double dimension de l'analyse méso-économique, celle de l'industrie (au sens marshallien) et celle de l'espace. L'Economie de proximité s'est constituée à l'articulation des développements de l'économie industrielle et de l'économie spatiale (Rallet, Torre, 1995). Mais, du fait de cette entrée, elle néglige généralement les macro-institutions constitutives du système capitaliste : la monnaie, le rapport salarial et l'Etat. Celles-ci sont au contraire au cœur de la théorie de la régulation (TR dans la suite du texte) qui est d'abord une théorie macro-économique, mais n'intègre pas initialement et explicitement le territoire ou le secteur dans son projet scientifique.

Aussi certains auteurs du courant régulationniste vont-ils s'attacher à élaborer un agenda de recherche qui se situe au niveau méso-économique, notamment avec la mise en place d'un groupe Régulation-Secteur-Territoire (RST dans la suite du texte) lié à l'association *Recherche&Régulation*¹. La première partie s'intéresse à retracer en parallèle les trajectoires des deux groupes de recherche, RST d'un côté et Dynamiques de Proximité (DP dans le reste du texte) de l'autre, afin d'identifier leurs spécificités et les points de divergence. La deuxième partie précise les points de convergence possible des deux agendas de recherche, convergence pour laquelle plaident un certain nombre de chercheurs - dont les auteurs du présent papier - qui appartiennent simultanément à ces deux groupes. Convergence n'implique cependant pas fusion comme le soulignent les spécificités mises en évidence dans la première partie.

I - Des trajectoires parallèles sur un même objet de recherche

Reposant sur des niveaux différents d'analyse (macro dans un cas, micro ou méso dans l'autre), les deux approches ne peuvent appréhender l'espace et l'industrie de la même façon : schématiquement, l'entrée de la TR est celle du régime d'accumulation et du mode de régulation, puis le secteur pour y retrouver enfin, au terme d'un détour théorique, le territoire. A l'inverse, l'approche de DP vise à identifier le rôle du territoire, même si celui-ci n'est pas postulé, puis à saisir les articulations de la dynamique spatiale avec le contexte macroéconomique. Au-delà de ces différences théoriques, les attitudes des deux groupes divergent dans leur attitude épistémologique et leur enjeu social.

A) Appréhender l'espace et le territoire

Construite pour d'autres ambitions théoriques, la TR a du mal à intégrer l'espace, hésitant entre la vision d'un espace réceptacle et celle d'un espace postulé. Si le groupe DP a comme projet d'endogénéiser l'espace, la déclinaison des formes de proximité n'en révèle pas moins des présupposés théoriques hétérogènes.

¹ Voir les pages web : http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation/Groupes_de_recherche/RST/index.html

1) La TR : entre espace réceptacle et espace postulé

L'approche régulationniste cherchant à coupler les deux dimensions du secteur et de l'espace est en fait très précoce. L'une des premières contributions est celle d'Alain Lipietz avec *Le capital et son espace* publié en 1977, trois ans après *Le tribut foncier urbain*. On peut la considérer comme « pré-régulationniste » puisqu'à cette époque, l'ouvrage fondateur de Michel Aglietta est à peine diffusé et le noyau de l'Ecole dite parisienne de la régulation est encore engagé dans la fameuse étude collective du CEPREMAP *Approches de l'inflation. L'exemple français*, qui en sera le creuset. Alain Lipietz fait partie de ce noyau et ses travaux précurseurs le légitimeront longtemps comme référence incontournable dans la théorisation régulationniste de l'espace (voir par exemple les premières publications des présents auteurs dans la *Revue d'économie régionale et urbaine* : Lung, 1983 et Gilly, 1984). Il prolongera cette réflexion en tandem avec Danielle Leborgne dans la discussion sur la géographie de l'après-fordisme (Leborgne, Lipietz, 1988 et 1991 par exemple) ou avec Georges Benko dans le travail de co-édition de volumes collectifs très riches, à commencer par *Les régions qui gagnent* (1992).

Dans son ouvrage de 1977, Lipietz revendique explicitement une théorie marxiste de l'espace – « la structuration de l'espace est lutte de classes, non seulement en ce sens qu'elle en est le produit, mais en ce qu'elle en est un enjeu et même un moyen » (p.90) – qui mêle une approche très politique centrée sur la question paysanne (« sans doute le fond de la question régionale en France », p.31) et une approche plus économiste de la division spatiale du travail articulant « Interrégionalité et circuit de la branche » : l'*interrégionalité* se définit par « les rapports qui s'établissent entre régions inégalement développées au sein d'une zone d'intégration articulée en circuits de branches desservant un marché unique » (*Ib.*, p.84). Il en déduit une typologie des régions en trois zones (centrales, intermédiaires et périphériques) qu'illustre la localisation des activités de production automobile dans les années soixante et soixante-dix : industrie emblématique du fordisme, l'automobile se caractérise un *étalement spatial de la branche* (Lafont, Leborgne, Lipietz, 1980).

Dès ces premiers travaux, on trouve la volonté d'articuler régulation, dynamique sectorielle et dynamique spatiale. Pourtant, cette intuition ne débouchera pas sur un vrai programme de recherche régulationniste que la personnalité d'Alain Lipietz a peut être bloqué ou qui avait du mal à se construire dans une vision de l'espace réceptacle des dynamiques économiques et sociales. Certes l'espace chez Lipietz est une construction sociale fondamentale, le produit de la lutte de classes, mais il occupe une position passive : c'est sur l'espace que se déploie une dynamique sociale qui prend appui et renforce les inégalités de développement régional. Dans une lecture structuraliste, on pourrait dire que l'infrastructure (les forces économiques et sociales) gouverne pleinement la forme spatiale qui en est l'expression ou sa matérialisation : « la production monopoliste d'espace consiste au contraire à matérialiser en nouvel espace social [...] un espace projeté qui se substitue à l'espace social concret préexistant » (p.129).

S'ils peuvent partager plusieurs présupposés avec Lipietz, la plupart des membres du groupe RST s'inscrivent dans une démarche régulationniste qui vise à donner une place active à l'espace. Contrairement à une vision de l'espace qui réduit le local à une matérialisation des rapports sociaux, c'est une approche qui tend à affirmer la prééminence du local, voire du

territorial, qui semble caractériser les premiers travaux du groupe créée en 1997-98². Ce n'est pas un hasard si la première manifestation publique de l'activité collective de ce dernier à travers la publication du numéro spécial de *Géographie, Economie, Société* – sur le thème « *Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux pour la recherche ?* »³ – se centre sur deux types d'activités, l'agriculture et les services, pour lesquels l'articulation entre la logique sectorielle et la logique territoriale est nécessairement inscrite dans un espace local :

- l'agriculture, parce qu'elle s'appuie sur un support physique, la terre sur lequel s'est construit un ensemble de relations sociales et d'institutions qui s'inscrivent nécessairement dans un contexte localisé ;
- la relation de service qui est constitutive d'une relation de proximité, compte tenu de la coproduction des services et des "face-à-face" nécessaires entre les parties pour procéder aux ajustements indispensables à cette production, notamment aux échanges de connaissances tacites.

Le local est donc postulé au départ de l'analyse, alors que la démarche du groupe DP vise au contraire à retrouver l'espace au coeur de la construction analytique, c'est-à-dire de l'endogénéiser.

2) L'économie de proximité : endogénéiser l'espace

L'approche en termes de proximité repose sur l'idée partagée que l'espace n'est pas neutre et qu'il ne doit pas rester "un parent pauvre" de l'analyse économique : il est un construit, issu des pratiques et des représentations des acteurs économiques et institutionnels, articulé à un contexte en évolution. Affirmé dès le « premier manifeste » publié dans la *Revue d'économie régionale et urbaine* (Bellet, Colletis, Lung, 1993), ce projet est régulièrement réaffirmé : "En tout état de cause, dès l'origine, l'ambition commune des économistes de la proximité a été, et reste, de contribuer à l'endogénéisation de la variable spatiale dans la théorie économique" (Gilly, Torre, 2000, p.10),

"La notion de proximité s'inscrit dans une conception de la réalité économique, comme de la réalité sociale (au sens de Bourdieu), essentiellement relationnelle. Elle renvoie à la fois à la séparation, économique ou géographique, des acteurs (individuels ou collectifs), détenteurs de ressources différentes et aux relations qui les rapprochent (et/ou les éloignent) dans la résolution d'un problème économique (production d'un bien, innovation technologique,...)" (Gilly, Torre, 2000)

Ces travaux ont souligné que pour endogénéiser l'espace et, plus encore le territoire, il convenait de ne pas le postuler au départ, mais de le retrouver au terme d'une analyse qui appréhendait simultanément différentes proximités sans nécessairement postuler la prévalence de l'une d'entre elles. Ce pluriel de proximités a cependant connu différentes déclinaisons qui révèlent les discussions à l'intérieur du groupe. Si l'on reprend quelques textes qui ont scandé

² Dans le compte-rendu de l'assemblée générale du 8 décembre 1997, est annoncée la mise en place d'un nouveau groupe de travail, animé par Christian du Tertre, dont la première réunion est prévue le 27 janvier 1998. Depuis, les rapports annuels d'activité et comptes-rendus des assemblées générales attestent de l'activité régulière de ce groupe, dont les pages web donnent quelques traces dès 1999.

Source : <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation/index.html> au 30 avril 2004.

³ Numéro, 2002, n°2, coordonné par Jean-Pierre Chanteau, Christian du Tertre, Martino Nieddu et Bernard Pecqueur, Editions Elsevier

la progression de la réflexion du groupe depuis le texte manifeste de 1993, on voit qu'il y a un effort certain pour éviter de diluer le terme, mais aussi un flottement dans la terminologie tenant aux débats internes qui s'organisent autour de deux pôles : l'un d'inspiration institutionnaliste, pour ne pas dire régulationniste car on y retrouve la plupart des participants aux deux groupes DP et RST, privilégie une lecture en trois proximités ; l'autre plus interactionniste, se limite à deux formes.

Tableau 1 - La déclinaison des proximités dans les publications du groupe DP

Proximités	géographique	organisationnelle	organisée	institutionnelle	autre
Bellet, Colletis, Lung, 1993	X	X			territoriale
Kirat, Lung, 1995	X	X		X	technologique
Gilly, Torre, 2000	X	X			
Rallet, 2002	X		X		
Dupuy, Burmeister, 2003	X		X		
Pecqueur, Zimmermann, 2004	X	(X)	X		relationnelle

La déclinaison de la proximité en trois composantes majeures (Kirat, Lung, 1995 ; Gilly, et alii, 2004 ; Talbot, 2001).

- **La proximité géographique** est "définie par la distance itinéraire, fonctionnellement exprimée en coût ou/et en temps, Elle est évidemment dépendante des infrastructures et services de transport" (A. Rallet, 2002), Pour chaque situation particulière, il est possible, malgré les facteurs subjectifs de perception de la distance, de tracer une ligne de partage entre ce qui relève du lointain et ce qui relève du proche.
- **La proximité organisationnelle** renvoie aux ressources complémentaires détenues par des acteurs potentiellement aptes à participer à une même activité finalisée de type méso-économique, au sein d'une même organisation (grand groupe...) ou d'un ensemble d'organisations (réseau de coopérations, secteur d'activité, système productif local,...).
- **La proximité institutionnelle** repose sur l'adhésion des acteurs à des règles d'action communes, explicites ou implicites (habitus), et, dans certaines situations, à un système commun de représentations, voire de valeurs. Cette proximité institutionnelle n'est cependant pas univoque dans le sens où elle renverrait à une adhésion pérenne de tous les acteurs à des règles communes. Elle est, au contraire, le résultat de compromis toujours provisoires entre des acteurs aux intérêts divergents et parfois contradictoires (entre employeurs et employés : le rapport salarial capitaliste), entre firmes (concurrence vs coopération), entre acteurs privés et acteurs publics (logique de profit vs logique de bien public)...

Pour les auteurs qui se réfèrent à cette conception (où co-existent trois proximités), la proximité organisationnelle ne peut se construire qu'adossée à une proximité institutionnelle qui joue ainsi un rôle déterminant dans la coordination spatiale des acteurs.

Cependant certains auteurs considèrent qu'il n'y a que "deux usages analytiques possibles et deux seulement de la proximité" (Rallet, 2003). D'une part la proximité géographique, d'autre part la proximité organisée "définie par le partage de ressemblances (proximité de similitude) ou l'appartenance à un même sous-ensemble (proximité d'appartenance)", (Ibid).

Les deux approches sont apparemment voisines et il y a des articulations possibles entre elles : la proximité organisée comporte deux faces dont l'une (appartenance) renvoie à la proximité organisationnelle et l'autre (similitude) à la proximité institutionnelle. Il faut cependant décoder les textes et noter que la plupart d'entre eux sont cosignés et réunissent souvent un auteur attaché à l'une ou l'autre option. Les termes choisis traduisent des compromis : dans l'introduction d'André Torre et Jean-Pierre Gilly (2000), la proximité institutionnelle a disparu et la notion de proximité organisationnelle tend vers ce qui deviendra *proximité organisée*. Celle-ci occupe une place centrale dans le texte le plus récent, celui de Pecqueur et Zimmermann, par rapport à la proximité géographique : la proximité organisée s'y décline en proximité organisationnelle et proximité relationnelle. On peut en déduire que les auteurs interactionnistes manifestent les plus grandes réticences à utiliser le terme d'institutions. La récente proposition (2005) de Bouba-Olga et Grossetti de refondre toutes les catégories de la proximité illustre les limites de ces propositions de compromis.

L'une des ambiguïtés tient au fait que la proximité géographique n'est pas donnée, mais qu'elle est le produit de l'organisation humaine et un effet du contexte institutionnel. Ainsi Alain Rallet souligne-t-il que la proximité n'est pas principalement une condition permissive favorisant les interactions mais constitue "un effet produit par les institutions" : la proximité géographique est "dominée" par la proximité organisée. Mais il reste une ambiguïté concernant ce que l'auteur entend par institution même s'il fait allusion à une parenté théorique de cette conception avec la Théorie de la Régulation. En effet, le cadre socio-institutionnel est en fait assimilé à la structure organisationnelle de l'économie au sens de Kirman, c'est-à-dire à la "structure des interactions entre individus". De la sorte, les institutions globales et les acteurs collectifs sont évincés de l'analyse.

Les recherches réalisées au sein du groupe DP ne sont donc pas rattachées à un seul courant théorique : fidèles à la conception de l'espace endogène, elles introduisent un certain nombre de notions qui sont intégrées dans des démarches conceptuelles différenciées et parfois opposées, bien que s'inscrivant toutes dans le champ de l'hétérodoxie.

B) Postures et trajectoires des deux groupes de recherche

Si certains membres participent aux travaux des deux groupes de recherche RST et DP, ceux-ci ont des positions épistémologiques différentes et leurs trajectoires s'inscrivent dans des contextes institutionnels spécifiques à chacun.

1) Des postures épistémologiques différentes

Réseau de coordination informel de chercheurs adoptant une même posture analytique (appréhender le rôle de l'espace dans la coordination des activités économiques), le groupe DP a eu pour projet de travailler à l'articulation de deux champs, la dynamique industrielle –

en tant que spécification d'une certaine conception de l'économie industrielle introduite par Carlsson et reprise par Arena pour la différencier de l'*industrial organization* à la Laffont-Tirole – et la dynamique spatiale (là encore pour la différencier de l'analyse/l'économie spatiale standard). Les différentes introductions des nombreuses publications collectives rappellent en permanence les exigences initiales (Bellet, Colletis, Lung, 1993) : [1] centrer l'analyse sur la sphère productive (création de ressources) ; [2] accorder une place majeure à la dimension historique ; [3] prendre en compte les interactions qui fondent les apprentissages collectifs ; [4] privilégier les rapports hors marché en s'intéressant aux institutions.

Néanmoins, il existe deux attitudes différentes pour répondre à cette ambition, comme l'a révélé la discussion sur les formes basiques (« canoniques ») de la proximité (cf. supra) : une démarche interactionniste, privilégiant une approche de type individualiste, et une lecture institutionnaliste. Même si cette opposition est un peu simplificatrice, chacun s'efforçant d'articuler individuel et collectif (hol-individualisme), elle n'en traduit pas moins des facteurs d'hétérogénéité, des lignes de fracture qui séparent les différentes contributions.

Il est probable que la pérennité du groupe tient autant à la force du réseau social qu'il a formé entre ses membres et qui s'est construite en développant des recherches collectives sur des objets partagés, notamment la coordination spatiale des activités d'innovation (Lung, et alii 1997), l'ancrage territorial des firmes (Zimmermann, et alii, 1995) et la construction territoriale (Zimmermann et alii, 1998) dans un cadre conceptuel relativement lâche autorisant des positions très différentes. Un tel cadre se retrouve aussi dans le caractère résolument informel du réseau qui n'a jamais demandé une reconnaissance institutionnelle du type GDR, en voulant privilégier une dynamique de projet (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu débat sur ces questions...).

A l'inverse, le groupe RST s'inscrit dans une véritable « école de pensée » structurée, l'École de la régulation avec un leader, Robert Boyer et un ensemble d'outils d'intégration (association *Recherche&Régulation*⁴, Forum, Lettre, site Web, etc.) pour mettre en oeuvre un programme de recherche au sein duquel le groupe RST a défini son champ. C'est par son objet, de fait le même que DP, que RST se spécifie par rapport aux autres composantes de l'École de la régulation. Mais le groupe est censé développer son propre projet en le construisant sur un cadre théorique solide, celui de la TR et des cinq formes institutionnelles.

Pourtant, le courant régulationniste est lui aussi caractérisé par une assez large diversité pour ne pas dire une hétérogénéité. On a pu constater combien la forme institutionnelle fondatrice du fordisme, à savoir le rapport salarial, était peu présente dans les travaux du groupe (alors qu'elle constitue la préoccupation majeure des approches à la Lipietz). Cependant, au-delà de sensibilités différentes, il y a incontestablement au sein du groupe une attention portée à la mise en perspective historique de la TR qui conduit à chercher à appréhender l'évolution de la dynamique spatiale à travers la transformation des modèles ou régimes d'accumulation, leur émergence, leur dominance, leurs « grandes crises » et les transitions de l'une à l'autre : ces mouvements structurels, macroéconomiques, constitueraient ainsi les facteurs majeurs de l'inflexion des formes de la dynamique sectorielle et de la dynamique spatiale.

⁴ L'association R&R créée le 27 mai 1994 « a pour objectif de promouvoir la recherche sur l'économie et la société selon les approches développées par la théorie de la régulation, notamment par la constitution d'un réseau international de chercheurs ». (site web)

D'où, dans de nombreux travaux, la recherche quasi-obsessionnelle du nouveau modèle de l'après-fordisme en émergence, qui avait été un temps associé à l'accumulation flexible (cf. infra) et l'est aujourd'hui à la montée du rôle de la connaissance dans l'économie. En tout état de cause, ces auteurs privilégient l'idée que ces évolutions auraient pour effet un renouveau du local et du territorial.

2) Des trajectoires marquées par le contexte institutionnel de la recherche

La dynamique de la recherche n'est pas désincarnée, elle dépend de son environnement institutionnel. Paradoxalement, ce contexte social semble avoir été plus marquant pour le groupe DP que pour RST.

L'origine de la formation du groupe DP est révélatrice : c'est à l'occasion d'un colloque de l'Association de Sciences Régionales de Langue Française (ASRDLF) en septembre 1991 organisé à Montréal (Québec) qu'une demi-douzaine de jeunes chercheurs qui s'efforçaient, les uns et les autres, de travailler à l'articulation de l'économie industrielle et l'économie spatiale décident de se retrouver à Paris pour voir « ce que l'on peut faire ensemble ». Il s'agit alors d'enseignants-chercheurs ou chercheurs de rang B (maîtres de conférences ou chargés de recherche, voire doctorants) qui sont critiques sur la façon dont est organisé le champ de l'économie régionale en France.

S'il ne devient pas un enjeu de pouvoir et de rivalité entre ses membres car le groupe ne s'est pas institutionnalisé (il n'y a jamais eu d'autres enjeux que d'appartenir à un « comité Théodule »), le groupe DP a été un espace d'affirmation et de reconnaissance institutionnelles de jeunes enseignants-chercheurs par rapport à la communauté scientifique. Il suffit pour s'en convaincre de constater que tous les membres originels du groupe – à une exception près – sont passés rang A (professeur d'université ou directeur de recherche) et qu'ils assument ou ont assumé des responsabilités collectives. Plusieurs thèses ont été soutenues sous la direction des membres fondateurs, ce qui conduit à un rajeunissement et un élargissement du groupe, dont la définition du périmètre pose régulièrement problème.

Les décisions stratégiques pour le groupe ont été prises de façon collective, après des discussions et des échanges de courriels parfois virulents. Après avoir longtemps « pesté » contre l'ASRDLF, avoir même envisagé de monter une contre-structure du type section française de la Regional Science Association, le groupe a finalement opté pour une participation aux activités de l'association. A travers sa stratégie de publication collective régulière (six publications en dix ans), son implication dans les logiques institutionnelles et la montée en puissance des *Journées de la proximité*, le groupe DP a incontestablement réussi son objectif théorique : mettre ses questionnements scientifiques au cœur des débats de la communauté, y compris par la reprise de ces questions par des auteurs d'inspiration plus microéconomique ou néoclassique. Il occupe désormais dans le paysage académique une place importante que nul ne conteste et constitue probablement le lieu le mieux placé pour dépasser les frontières de la science régionale et associer des réseaux différents autour de problématiques communes.

A l'inverse, le groupe RST n'a pas joué cette fonction de légitimation d'une thématique et même de trajectoires de chercheurs. Même s'il semble avoir une fonction de légitimation scientifique pour une partie de ses membres, notamment ceux rattachés à l'INRA. Il est vrai que l'agriculture a été le premier domaine d'interrogation sur l'applicabilité de la TR au niveau sectoriel (Bartoli, Boulet, 1990) et une partie de la communauté des chercheurs de l'INRA s'est rapidement investie dans un agenda de recherche visant à mobiliser la TR pour

étudier les transformations du monde agricole (voir Boyer, 1990 et l'ouvrage collectif coordonné par Allaire, Boyer, 1995). Dans le cas de l'agriculture, les conflits ont nécessairement une dimension spatiale et ils ne peuvent se dissoudre dans le nomadisme. On peut aussi pencher que l'adossement d'une pensée économique critique à l'École de la régulation participe à la légitimation de cette recherche au sein de INRA en ouvrant sur les réseaux extérieurs à l'institution.

On voit donc que même s'ils travaillent sur un champ commun, RST et DP ont des trajectoires très singulières qui ne les conduisent pas nécessairement à converger.

II - Vers une convergence des agendas de recherche ?

Pour faire converger les agendas de recherche, il semble indispensable de ne pas s'enfermer dans une problématique de périodisation tout en prenant en compte les processus historiques. L'analyse de la dynamique des arrangements institutionnels qui fondent alors gouvernance territoriale et régulation sectorielle peut reposer sur la combinatoire du jeu des différentes proximités.

A) Dépasser la question de la périodisation

La problématique de périodisation tend à privilégier la figure de la rupture diachronique au détriment de la figure de la diversité synchronique. En effet elle conduit à rechercher des éléments de rupture, ce qui conduit à se focaliser sur la dynamique d'accumulation dominante et à négliger la diversité des formes de production qui coexistent (Piore, Sabel, 1983). Or cette diversité est essentielle car elle est souvent explicative des moments appréhendés, *a posteriori*, comme des ruptures.

1) Renoncer à une géographie indifférenciée du post-fordisme

L'une des originalités de l'approche régulationniste a été de périodiser le régime d'accumulation pour expliquer la croissance économique d'après-guerre, interprétée comme l'âge d'or du fordisme. Il est donc naturel que les régulationnistes aient cherché à mettre en correspondance cette périodisation et celle de la dynamique spatiale, notamment en introduisant une géographie associée au fordisme (par exemple : Lipietz, 1977, Lung, 1983, Gilly, 1984). Mais c'est surtout dans les débats sur la géographie du post-fordisme que l'on tend à déchiffrer une inflexion de la dynamique spatiale : la ré-émergence des régions affirmée par Sabel (1989) serait alors la traduction spatiale d'un passage, hier, à une accumulation flexible (Moulaert, Swynguedow, 1991 ; Moulaert, 1993) ou, aujourd'hui, à l'économie de l'immatériel et la société de la connaissance (Chanteau et alii, 2002). Or, l'exercice de périodisation introduit plusieurs biais méthodologiques qui doivent être assumés⁵.

D'une part, le passé mérite d'être relu en considérant que la géographie du fordisme, celle des grandes firmes, si elle a pu être la plus évidente dans les mouvements affectant les industries de biens d'équipement, essentielles dans le régime d'accumulation fordiste, n'a pas

⁵ Les remarques qui suivent ne condamnent pas toute démarche de périodisation, mais elles insistent sur les limites de l'outil. On sait qu'il n'existe pas de démarche scientifique objective et que le découpage de l'objet est un moment crucial où l'observateur est largement impliqué. Il convient donc d'assumer les limites de toute méthodologie.

supprimé d'autres formes de dynamiques spatiales même si celle-ci ne sont pas sur « le devant de la scène » durant les Trente Glorieuses. Typiquement, les districts industriels italiens ne se sont pas construits à la suite de la crise du fordisme. Leur généalogie s'inscrit dans une histoire beaucoup plus ancienne, même si c'est à la faveur de la crise industrielle de l'Italie du nord, celle des splendeurs du fordisme et de l'enfermement du sud dans une trappe de non développement, qu'on découvre ces districts de la dite « Troisième Italie ». Une approche historique qui prenne plus explicitement en compte le jeu de la diversité des formes spatio-productives serait probablement salutaire.

D'autre part, pour réaliser cette périodisation, il faut délimiter un espace géographique donné. La périodisation de la TR repose largement sur l'analyse historique réalisée par le CEPREMAP sur le cas de la France (CEPREMAP, 1978). On sait que France et Etats-Unis constituent probablement les deux pays où le fordisme s'est le plus épanoui, mais sous des formes différentes, alors que les situations sont plus complexes dans d'autres pays. On peut ainsi s'interroger sur la réalité du fordisme dans certains pays, notamment en Grande-Bretagne (Boyer, 1996). D'où le risque de généraliser (de transformer en loi générale associé à un régime d'accumulation), ce qui relève d'une spécificité nationale. Pour illustrer ce travers, on voit que le débat sur décentralisation/déconcentration récurrent en France n'a pas le même statut en Allemagne où des structures géographiques et institutionnelles plus déconcentrées ont toujours existé.

Toutefois, malgré les limites explicitées, l'exercice de périodisation peut avoir une légitimité quand il intervient avec un recul historique. Il est alors possible de formuler des hypothèses sur des ruptures ; c'est le cas du fordisme et de sa crise. Ces ruptures observées *a posteriori* sont souvent le résultat de multiples changements qui interviennent de façon continue, mais qui, à un moment donné⁶, prennent sens et peuvent être interprétés, pris ensemble, comme une rupture (Jullien, 1999). Le travers, c'est de vouloir lire les transformations présentes, en cours, avec des lunettes construites pour le passé, en l'occurrence : le fordisme. Les erreurs d'interprétation sont alors nombreuses et la question de la rupture est souvent indécidable (la rupture est elle profonde ou s'agit-il d'une erreur d'appréciation ?). Si on regarde toute la littérature sur la géographie du post-fordisme (Amin, Robbins, 1992 ; Amin, 1994), on a le sentiment que, périodiquement, on recherche de nouveaux éléments de rupture, mais qu'aucune hypothèse solide n'a pu être véritablement justifiée. Pour appréhender les transformations en cours, on est alors conduit à privilégier une analyse centrée sur la diversité synchronique des configurations territoriales.

2) Penser la diversité des configurations territoriales : Territoire et ressources territoriales

L'objectif commun et premier des tenants de l'approche par la Proximité est d'intégrer la dimension spatiale de la coordination économique dans une problématique de proximités. Le territoire n'est donc pas le réceptacle passif des stratégies d'acteurs et des activités mais le mode de recouvrement, toujours singulier, des trois proximités. Il n'est plus postulé : il est construit par le jeu des acteurs et la dynamique de leurs relations, productives et institutionnelles, locales et extra-locales.

⁶ Le problème de la datation est toujours redoutable comme en atteste le débat sur la non révolution industrielle en France.

Précisément, l'une des pistes de recherche à creuser concerne les articulations, notamment institutionnelles, entre le territoire et les structures macro-économiques. Une question centrale pour comprendre et analyser les dynamiques territoriales est celle de *ressource territoriale*.

La notion de ressource a fait l'objet de recherches approfondies de la part de certains membres du groupe DP et tout particulièrement Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur. (1993). Ces derniers distinguent des ressources et des actifs dont le caractère peut être générique ou spécifique. Une ressource générique peut être activée sur le marché si son coût d'exploitation est compatible avec ce dernier. Une ressource spécifique est un "avantage révélé résultant de la combinaison dynamique des stratégies d'acteurs, cette ressource jusque là virtuelle est le résultat d'une mise en relation créatrice d'acteurs confrontés à un problème inédit" (Colletis, Pecqueur, 1995).

La prédation, l'activation et/ou la révélation des ressources peuvent s'opérer à un niveau géographique restreint (Zimmermann et alii, 1998). On parlera alors de ressources territoriales qui peuvent être génériques ou spécifiques selon la nature du territoire, c'est-à-dire selon le mode de recouvrement des trois proximités. On peut, à cet égard, distinguer les trois processus suivants :

- Le processus d'*agglomération* se fonde sur une concentration spatiale d'activités hétérogènes, ne présentant pas *a priori* de complémentarités, Cette concentration reposant sur l'existence de ressources génériques résulte (et est créatrice) d'économies externes aux entreprises, principalement sous la forme d'"externalités pécuniaires", provoquées par la concentration des activités et des acteurs, qui se répercutent directement en termes de prix des facteurs de production, La particularité du processus d'agglomération, essentiellement caractérisé par la proximité géographique, est qu'il produit des effets externes qui ne répondent pas ni à une logique industrielle ni à une dynamique systémique,
- Le processus de *spécialisation* se fonde sur une structure organisationnelle forte (du type grand donneur d'ordres/sous-traitants) du tissu économique local dominée par une activité industrielle ou un produit, Le processus par lequel le tissu économique se structure est fondé sur une logique industrielle favorisant la concentration géographique d'activités complémentaires, Un tel processus, caractérisé par les externalités technologiques⁷, correspond donc à un recouvrement des proximités géographique et organisationnelle qui ne nécessite pas une forte proximité institutionnelle.
- Le processus de *spécification* caractérise un territoire qui dispose, grâce à une forte proximité institutionnelle entre les acteurs, de modes de coordination entre les agents économiques permettant, outre les effets de proximité organisationnelle, une grande souplesse dans le déploiement des ressources, des activités et des compétences sans faire éclater le contexte territorial. D'une façon différente des processus d'agglomération et de spécialisation, le processus de spécification repose essentiellement sur une capacité d'apprentissage collectif qui, en organisant une flexibilité de (re)combinaison de ses ressources et actifs, permet de mettre en œuvre

⁷ Si les externalités pécuniaires ont des répercussions sur les coûts de production, en revanche, les externalités technologiques ont pour effet de modifier les conditions de production et ont des répercussions aussi bien sur les coûts de production que sur la qualité ou la gamme des produits possibles,

des stratégies susceptibles d'infléchir le devenir économique du territoire selon de nouvelles trajectoires de développement.

Cette capacité d'apprentissage des acteurs et de redéployabilité des ressources renvoie à ce que l'on peut considérer comme des externalités territoriales. Celles-ci, caractérisées par une forte densité institutionnelle et un large potentiel d'agencement des relations locales entre les acteurs, favorisent la plasticité et la compétitivité des territoires.

Toutefois, une question qui, jusqu'ici, n'a pas été traitée par le groupe DP est celle des liens entre la création d'externalités sur le territoire et la production de valeur qui y est réalisée. En quoi, le local participe-t-il à l'accumulation du capital ? Peut-on parler de "capital territorial" ? Dans cette perspective, les travaux en termes de patrimoine territorial semblent une voie intéressante de recherche (Barthélémy, Nieddu, Vivien, 2003) et des convergences semblent s'esquisser de façon évidente avec RST.

B) Fonder l'analyse de la régulation au niveau méso-économique : le secteur et le territoire

Notre positionnement méthodologique se veut essentiellement méso-économique et s'inscrit dans la nécessité, pointée par R. Boyer (2003), d'introduire une stratégie de recherche hol-individualiste, et donc des concepts intermédiaires, visant à articuler le micro et le macro. Dans cette perspective, nous définissons un méso-système productif comme un complexe organisé, historiquement constitué, de relations durables entre acteurs, doté d'une capacité productive d'ensemble. Cette définition implique que le méso-système résulte du jeu des acteurs en même temps qu'il est enchâssé dans et articulé avec les macro-structures productives et institutionnelles.

1) Proximités et gouvernance territoriale

Avec Alain Rallet (2003), nous dirons que "l'approche en termes de proximité est d'une grande utilité car elle donne un fondement spatial à la contextualisation des agents". Cette contextualisation, pour ce même auteur, s'inscrit nous l'avons vu, dans "la structure des interactions entre individus" de sorte que l'agglomération des agents s'explique "comme un résultat de la projection des réseaux sociaux ou institutionnels localisés sur l'espace des relations économiques". Si nous n'adhérons pas à cette conception des structures économiques et institutionnelles, nous retiendrons l'idée de la diversité des échelles spatiales auxquelles les agents établissent leurs interactions. "Les agents localisés en un lieu développent simultanément des interactions à l'échelle locale et à l'échelle globale. Tout agent est ainsi non seulement localisé mais aussi situé, ceci signifie que son registre d'action déborde de sa localisation et le conduit à être là et ailleurs"(Rallet, 2003).

C'est ainsi que, dans la sphère institutionnelle, l'acteur développe à la fois des proximités institutionnelles localisées avec d'autres acteurs de son territoire d'implantation et des proximités institutionnelles "a-spatiales" avec des acteurs extra-locaux qui articulent territoire et macro-structures. Une telle conception nous apparaît particulièrement pertinente et utile dans les phases de mutations et de crise, comme celle que nous connaissons depuis plusieurs décennies, et qui sont caractérisées par *un enchevêtrement d'espaces de régulation* (Colletis, 2003).

La notion de gouvernance locale caractérise l'espace de régulation territoriale. Appréhendée comme " un processus de mise en compatibilité des proximités institutionnelles

unissant des acteurs⁸ géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif (ou de la réalisation d'un projet local de développement)" (Gilly, Perrat, 2003) elle constitue un élargissement de celle de proximité institutionnelle.

Un aspect important de l'approche en termes de proximité et de gouvernance locale est qu'elle n'est pas "localiste". En effet, les acteurs du territoire développent toujours, nous l'avons vu, des proximités institutionnelles "éloignées", c'est-à-dire adhérent à des règles communes avec des acteurs extra-locaux et construisent des compromis "verticaux". Certains parmi ces acteurs jouent, à certaines périodes, un rôle clé dans la coordination économique d'ensemble et constituent des référents institutionnels pour les autres acteurs locaux : établissement de grand groupe, service déconcentré de l'Etat, section syndicale locale,... Ils concrétisent les contradictions et les médiations institutionnelles entre gouvernance locale et régulation globale. L'action collective, localisée ou pas, ne s'opère pas en effet dans un vide socio-économique, mais se trouve enchâssée dans des structures économiques et des institutions sociales, historiquement construites.

Cependant, les acteurs (individuels ou collectifs) ont toujours une marge de manœuvre qui peut les amener, en période d'instabilité et de crise à introduire de nouvelles modalités d'action et de coopération donnant lieu à de nouveaux compromis institutionnels territoriaux. Ces transformations peuvent faire émerger de nouvelles formes de gouvernance locale qui interagissent avec la dynamique institutionnelle d'ensemble. Cette approche amène ainsi à concevoir le territoire comme un espace socio-économique intermédiaire où s'articulent et se régulent, de manière dynamique, formes structurelles au sens de la Théorie de la Régulation (héritées du passé) et action collective d'agents situés (anticipant sur le futur) dans la résolution d'un problème productif.

Il n'est donc question ni d'un déterminisme des comportements micro par des macro-structures (les cinq formes institutionnelles), ni de l'émergence d'un ordre spontané des agents individuels dans un mode sans structures. C'est en effet par le canal de médiations institutionnelles local-global, spécifiques de la gouvernance locale, que peuvent se diffuser les principes dominants (du global vers le local) en période de stabilisation de l'Economie, ou les principes émergents (du local vers le global) en période de crise. La gouvernance locale est ainsi un processus dynamique : il existe des phases de stabilité lorsque les contradictions sont, pour un temps, résolues par des compromis spécifiques et il existe des phases de crise et de déconstruction institutionnelle lorsque les contradictions éclatent.

D'un point de vue méthodologique, la notion de *structure* de la gouvernance locale cristallise, à un moment donné, les différentes dimensions caractérisant la proximité institutionnelle propre à un territoire (Gilly, Leroux, Wallet, 2004): la relation salariale locale (statut des salariés, organisation du travail, système de formation, procédure de négociation,...) ; le mode de coordination dominant des firmes implantées localement selon qu'il relève principalement de la compétitivité ou du partenariat ; le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics (rôle respectif de l'Etat et des Collectivités locales, notamment) ; le positionnement du territoire dans la division internationale du travail (concurrence entre territoires,...) ; enfin le mode d'exercice local de la contrainte monétaire et financière.

⁸ Acteurs économiques, institutionnels, sociaux et politiques

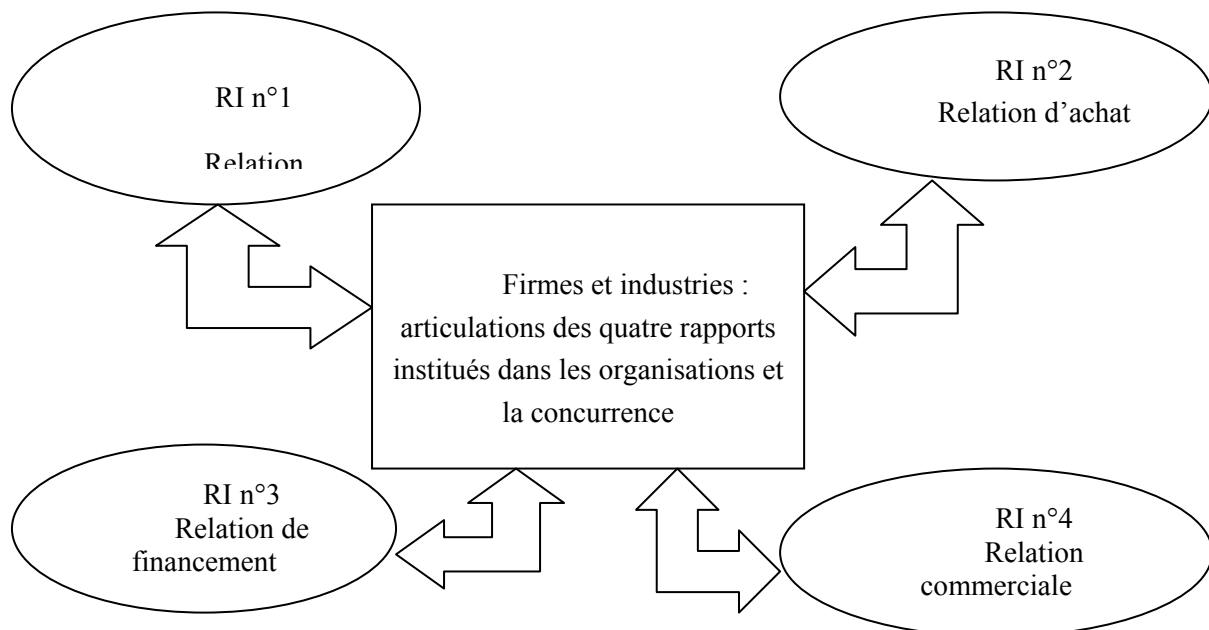
Selon la nature et l'impact des acteurs-clés, la *gouvernance privée* caractérise la situation lorsque l'(les) auteur(s) clé(s) est (sont) privé(s), par exemple l'établissement d'un grand groupe ; la *gouvernance publique* lorsque l'(les) auteur(s)-clé(s) est(sont) public(s) : Etat, Collectivités territoriales,... ; la *gouvernance mixte* (cas le plus fréquent) lorsque l'(les) acteurs(s)-clé(s) est(sont) privé(s) et public(s).

Alors que la proximité institutionnelle est prédominante dans le cas de la gouvernance locale, c'est la proximité organisationnelle qui fonde la régulation sectorielle.

2) La régulation sectorielle

Le chapitre 31 de *l'Etat du savoir* s'intitule «La dimension sectorielle de la régulation » (du Tertre, 1995). Révélant l'approche d'abord macroéconomique de la TR, il ouvre des pistes sur l'analyse de la régulation sectorielle et c'est à ce niveau méso-économique que des convergences peuvent apparaître avec la DP. Le secteur est appréhendé comme « construction sociale complexe de la sphère productive, repérable historiquement [...], où se déploient des *dispositifs institutionnels* particuliers » (Bartoli, Boulet, 1990) » (*ibidem*, p.313-4). Inspiré par les cinq formes institutionnelles de la TR, l'article met l'accent sur des types de dispositifs correspondant à trois d'entre elles et qui ont trait au rapport social de travail, à la concurrence des capitaux individuels et au régime international.

Figure 1 - L'industrie comme mode d'articulation de quatre rapports institués fondamentaux



Source : Bernard Jullien (2004)

On retrouve une même problématique d'identification de la dynamique d'une industrie dans les travaux de Bernard Jullien (2004) qui propose un cadre d'analyse sectorielle où le secteur est appréhendé « comme une forme stabilisée de mise en cohérence de quatre rapports institués fondamentaux correspondant aux relations que les entreprises relevant d'un secteur nouent avec quatre catégories de pourvoyeurs de ressources à coordonner en leur sein : les salariés, les financeurs, les fournisseurs et les clients » (cf. figure1). On peut donc considérer la régulation sectorielle comme la reproduction de ces rapports institués, dans leur

renégociation permanente comme dans leur processus de mise en cohérence toujours questionnée.

Qu'on l'appelle branche, secteur ou industrie, il s'agit bien de l'« espace » (abstrait) de régulation de la dynamique d'accumulation capitaliste où s'inscrivent à la fois le processus productif et le processus concurrentiel. La question qui se pose alors est celle de l'émergence d'une industrie, de son évolution et ses mutations, celle de sa(es) crise(s). Cette approche privilégie d'une certaine façon la dynamique de construction des proximités organisationnelle et institutionnelle (a-spatiales), en se focalisant sur les processus de construction et de rupture de compromis entre les différents acteurs.

En effet, dans l'émergence d'une industrie, il y a un long processus de « bricolage » avant que ne se mettent en place des rapports institués entre acteurs participant à une activité finalisée (le projet productif) et que s'élabore – simultanément – un ensemble de représentations partagées, à commencer par l'identification de l'industrie elle-même, débouchant éventuellement sur la constitution d'institutions formelles (association ou syndicat professionnel par exemple). Le secteur est donc bien un construit, produit de stratégies d'acteurs, et il est probable que la proximité géographique facilite, dans certaines situations productives, l'émergence de telles proximités institutionnelles et organisationnelles. D'où une prédominance de la concentration spatiale des activités dans la phase d'émergence, qu'il s'agisse de l'automobile à Détroit ou de l'électronique dans la Silicon Valley, ce que soulignent les auteurs qui mettent en rapport l'agglomération spatiale et la phase d'émergence dans le cycle d'une industrie.

Mais cette configuration susceptible d'émerger par l'établissement de compromis fondant les rapports institués et leur mise en cohérence (articulation) est, sous l'effet du jeu des acteurs, condamnée à être en permanence remise en cause, car ces rapports sont transgressés donc renégociés ou rompus. De nouvelles configurations peuvent intervenir qui bouleversent les rapports institués et donc leur articulation, sans remettre en cause le périmètre de l'industrie. C'est le cas de l'émergence de nouveaux modèles productifs (Boyer, Freyssenet, 2000) dont le toyotisme est un archétype : celui-ci a profondément transformé les normes de production et de concurrence de l'industrie automobile, sans pour autant la remettre en question en tant qu'industrie. De tels moments d'émergence de nouvelles normes réactualisent la proximité géographique qui peut permettre de reconstruire une proximité institutionnelle (Lung, 1995). Dans d'autres circonstances, le périmètre de l'industrie peut être lui-même remis en cause ainsi que ses connexions avec d'autres secteurs, ce qui conduit à des restructurations plus profondes aussi bien organisationnelles qu'institutionnelles.

C'est ce type de dynamique que Gille Allaire (2004) qualifie de processus de « sectorisation / déssectorisation » en insistant sur la nécessité, au delà de la seule dynamique productive, de prendre en compte un deuxième mécanisme, la logique d'action publique. Ce qui pose la question de la place de l'Etat dans la régulation sectorielle, qui est essentiel dans l'articulation des deux dimensions, sectorielle et territoriale.

Conclusion : Les rapports secteur-territoire

Le secteur et le territoire sont des construits qui relèvent de la méso-économie. Ce sont des formes historiques qui ont leurs dynamiques propres et qui s'inscrivent dans une variabilité dans le temps et dans l'espace, même si on peut repérer, dans la longue durée, des formes dominantes aussi bien organisationnelles qu'institutionnelles. Les rapports secteur-

territoire s'inscrivent donc dans des configurations variables dans le temps, avec, pour certaines périodes, une prédominance de certains secteurs (c'est le cas des activités fordistes durant les Trente Glorieuses) et, pour d'autres, une montée en puissance des territoires (ces vingt dernières années).

En tout état de cause, un secteur se matérialise dans l'espace essentiellement par le biais des implantations des établissements qui le composent. Symétriquement, un territoire peut être un espace d'ancrage d'une activité industrielle (le district italien) ou bien un lieu d'articulation de plusieurs secteurs (systèmes productifs locaux).

Notre hypothèse est que la proximité géographique entre les acteurs (et donc le territoire) peut jouer un rôle décisif dans les phases de crise et d'émergence de nouveaux principes de coordination (productive et institutionnelle) et de nouveaux rapports de pouvoir. C'est ainsi que la crise profonde d'un secteur va impulser des actions de reconversion territoriale sur les sites concernés (passage d'une logique industrielle à une logique territoriale). Inversement, certains territoires vont générer de nouveaux types de relations entre acteurs industriels et centres de recherche, entre acteurs industriels et entreprises de services,... faisant naître de nouvelles configurations productives, de nouvelles connexions entre secteurs, de nouvelles externalités. Ainsi, la dialectique Secteur-Territoire se caractérise par des redéploiements de ressources (notamment spécifiques) du secteur vers le territoire ou du territoire vers le secteur. C'est peut être par ce biais que pourra être saisie la place du secteur et du territoire dans le régime d'accumulation (Allaire, 2004).

Cette dialectique, au plan institutionnel, passe par celle des gouvernances territoriale et sectorielle, et donc celle des proximités institutionnelles qui les caractérisent. Dans la perspective de mettre en lumière les médiations institutionnelles, il importe de détecter les acteurs-clés en tant qu'ils structurent la coordination aussi bien au niveau territorial qu'au niveau sectoriel et produisent les référents institutionnels des autres acteurs. A cet égard, les établissements de grands groupes jouent fréquemment ce rôle d'innovation et d'intermédiation institutionnelles (et productives). La question du déploiement macro de ces innovations institutionnelles reste entière dans la mesure où la cohérence institutionnelle globale résulte de multiples processus inintentionnels faits de compromis, de négociations, de « bricolages »,... Il convient d'ajouter que l'acteur-clé peut être un acteur public et tout particulièrement l'Etat au travers de ses structures nationales et/ou déconcentrées. C'est ainsi que le processus de sectorisation/désectorisation dont il est l'objet peut aujourd'hui trouver sa cohérence à un niveau territorial (Muller, 2004).

Bibliographie

- Allaire G. (2004) "Quelques remarques théoriques et méthodologiques sur « l'approche RST »", *Note de travail*, multigr., Toulouse.
- Allaire G., Boyer R., coord. (1995) *La grande transformation de l'agriculture française*, INRA-Economica, Paris.
- Amin A., ed. (1994), *Post-Fordism. A reader*, Blackwell Publishers, Oxford..
- Amin A. et Robins K. (1992) "Le retour des économies régionales ? La géographie mythique de l'accumulation flexible", in Benko G. et Lipietz A., eds, *Les régions qui gagnent*, P.U.F., Paris.
- Barthélémy D., Nieddu M., Vivien F.D. (2003) "Le patrimoine : accumulation d'externalités positives ou régulation de la relation marchande ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement", Communication présentée au *Forum de la Régulation*, Paris, 9-10 octobre
- Bartoli P., Boulet D. (1990) "Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle : le cas de la sphère viticole", *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, n°17.
- Bellet M., Colletis G. et Lung Y. (1993), "Economie de proximités", Introduction du numéro spécial de la *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, 357-361.
- Bellet M., Kirat Th., Langeron C., coord. (1998), Introduction de *Approches multiformes de la proximité*, Hermès, Paris.
- Benko G. et Lipietz A., coord. (1992) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, P.U.F., Paris.
- Bouba Olga O., Grossetti M. (2005) "Une (re-)définition des notions de proximité", *Note de travail* présentée au séminaire du Groupe *Dynamiques de Proximité*, Pessac, multigr.
- Boyer R. (1990) "Les problèmes de la régulation face aux spécificités sectorielles", *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, n°17.
- Boyer R. (1996) "Le capitalisme étatique à la française à la croisée des chemins", in C. Crouch, W. Streeck, coord., *Les capitalismes en Europe*, La Découverte, Paris, 97-138.
- Boyer R. (2002) "Variété du capitalisme et théorie de la régulation", *L'année de la régulation 2002. Economie, Institutions, Pouvoirs*, n°6, 125-94.
- Boyer R., Freyssenet M. (2000) *Les modèles productifs*, La Découverte, Paris.
- Boyer R., Saillard Y. (1995) *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.
- CEPREMAP (1978) *Approches de l'inflation. L'exemple de la France*, Rapport pour le CGP, multigr., quatre volumes.
- Chanteau J.P., du Tertre C., Nieddu M., Pecqueur B., coord. (2002) "Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux pour la recherche ?", Numéro spécial de *Géographie, Espace, Société*,
- Colletis G. (2003) "Evolution du rapport salarial, financiarisation et mondialisation", Communication présentée au *Forum de la Régulation*, Paris, 9-10 octobre

- Colletis G., Pecqueur B. (1993) "Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ?", *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, 498-508.
- Colletis G., Pecqueur B. (1995) "Politiques technologiques et création de ressources spécifiques", in Rallet A., Torre A. (coord.), *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris.
- du Tertre C. (1995) "La dimension sectorielle de la régulation", in Boyer R., Saillard Y. (coord.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp.313-22.
- Dupuy C., Burmeister A., coord. (2003) *Entreprises et territoires*, La Documentation Française, Paris
- Gilly J.P. (1984) "Crise et développement régional", *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, 401-09.
- Gilly J.P., Leroux I., Wallet F. (2004) "Gouvernance et proximité", in Pecqueur B., Zimmermann J.-B., coord. *Economie de proximités*, Hermès, Lavoisier, Paris, 175-94
- Gilly J.P., Pecqueur B. (1995) "La dimension locale de la régulation", in Boyer R., Saillard Y. (coord.) *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 304-12..
- Gilly J.P., Perrat J. (2003) "La dynamique institutionnelle des territoires entre gouvernance locale et régulation globale », *Cahiers du GRES*, 2003-05, téléchargeable sur : <http://beagle.u-bordeaux4.fr/gres/publications/2003/2003-5.pdf>.
- Gilly J.P., Torre A., coord. (2000) *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris
- Gilly J.P., Wallet F. (2001) "Proximités, gouvernance locale et dynamique des espaces économiques locaux : le cas des processus de reconversion industrielle", *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol 23, n°3.
- Jullien B. (1999) "Relativiser le statut de la rupture dans la théorie évolutionniste", in M. Baslé, R. Delorme, J.L. Lemoigne et B. Paulré (coord.) *Approches évolutionnistes de la firme et de l'industrie. Théories et analyses empiriques*, L'Harmattan, Paris, 207-228
- Jullien B. (2004) *Pour une méso-économie politique. Eléments d'une approche institutionnaliste du changement dans les industries*, Documents en vue de la soutenance de l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Kirat Th., Lung Y. (1995) "Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage", in Lazaric N. et Monnier J.M. (coord.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, Paris.
- Lafont J., Leborgne D., Lipietz A. (1980) *Redéploiement industriel et espace économique : une approche intersectorielle comparative*, Travaux et Recherches de Prospective, n°85, La Documentation Française, Paris.
- Leborgne D., Lipietz A. (1988) "L'après-fordisme et son espace", *Les Temps Modernes*, n°501, 75-114. Reproduit dans GES, 2002, Vol.4, no.4, 489-513.
- Leborgne D. et Lipietz A. (1991) "Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme", *Espaces et sociétés*, 39-68.
- Lipietz A. (1977) *Le Capital et son espace*, François Maspéro, Paris.
- Lung Y. (1983) "Régimes d'accumulation et dynamiques spatiales du capital : quel statut pour la région ?", *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, 439-462

- Lung Y. (1995) "Modèles industriels et géographie de la production", in A.Rallet & A.Torre (coord.), *Économie spatiale - Économie industrielle*, Economica, Paris, 85-119.
- Lung Y., coord. (1997) *Organisation spatiale et coordination des activités d'innovation des entreprises*, Recherche pour le CGP, Rapport final (deux volumes).
- Moulaert F. (1993) "Rediscovering spatial inequality in Europe. Building blocks for an appropriate "regulationnist" analytical framework", *Environment and Planning, D: Society and Space*
- Moulaert F. et Swyngedouw E. (1991) "Regional Development and the Geography of the Flexible Production System", in Hilpert U., ed, *Regional Innovation and Decentralization. High tech industry and government policy*, Routledge, London & New York.
- Muller P. (1990) *Les politiques publiques*, Que sais-je ?, Paris.
- Pecqueur B., Zimmermann J.-B., coord. (2004) *Economie de proximités*, Hermès, Lavoisier, Paris.
- Piore M. et Sabel Ch. (1983) *The Second Industrial Divide: Possibilities for Prosperity*, Basic Books, New York ; trad. française: *Les chemins de la prospérité*, Hachette, Paris, 1989.
- Rallet A. (2002) "L'économie de proximité. Propos d'étapes", *Etudes et Recherche sur les Systèmes Agraires et le Développement*, INRA, n°33, pp.11-23.
- Rallet A., Torre A., coord. (1995) *Economie industrielle et Economie spatiale*, Economica, Paris.
- Sabel Ch. F. (1989) "Flexible Specialization and the Reemergence of Regional Economies", in Hirst P. et Zeitlin J., eds., *Reversing Industrial Decline? Industrial Structure and Policy in Britain and Her Competitors*, Berg, Oxford.
- Talbot D. (2001) "Mondialisation et dynamiques des coordinations inter-firmes : le cas dans la sous-traitance aéronautique", *Revue Sciences de la Société*, n°54.
- Zimmermann J.B., coord. (1995) *L'ancrage territorial des activités industrielles et technologiques*, Rapport de recherche pour le CGP, Paris.
- Zimmermann J.B., coord. (1998) *Construction territoriale et dynamiques productive*, Convention d'études pour le CGP n°18/1997, Rapport final..

Cahiers du GRES

Le Groupement de Recherche Economique et Sociales (GRES) est un groupement d'intérêt scientifique qui réunit deux centres de recherche :

- *IFReDE* (Institut Fédératif de Recherches sur les Dynamiques Economiques), Université Montesquieu-Bordeaux IV
- *LEREPS* (Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux), Université des Sciences Sociales Toulouse 1

L'UR023 de l'Institut de Recherches pour le Développement (IRD) et le laboratoire EGERIE de l'Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB) sont associés au projet scientifique du GRES.

www.gres-so.org

Université Toulouse 1
LEREPS – GRES
Manufacture des Tabacs
21, Allée de Brienne
F - 31 000 Toulouse
France
Tel. : +33-5-61-12-87-07
Fax. : +33-5-61-12-87-08

Université Montesquieu-Bordeaux IV
IFReDE – GRES
Avenue Léon Duguit
F - 33 608 Pessac Cedex
France
Tel. : +33-5-56-84-25-75
Fax. : +33-5-56-84-86-47

Cahiers du GRES (derniers numéros)

- 2004-24 : CARRINCAZEAUX Christophe, LUNG Yannick, *Configurations régionales des dynamiques d'innovation et performances des régions françaises.*
- 2004-25 : GERVAIS Marie-Martine, *Les fondements de l'attractivité territoriale résidentielle. Les enseignements d'une recherche portant sur les résidents britanniques en Aquitaine (France)*
- 2004-26 : SIMOULIN Vincent, VERGNES Audrey, *La télévision face au local : la TNT à l'épreuve de Midi-Pyrénées*
- 2004-27 : BERR Eric, *Pistes de réflexion pour un autre développement*
- 2005-01 : CORADE Nathalie, DEL'HOMME Bernard, ROCA Pierre-Jean, *Le développement agricole en France et en Europe : un contresens historique ?*
- 2005-02 : MINDA Alexandre, *Official dollarization: a last resort solution to financial instability in Latin America?*
- 2005-03 : CORIS Marie, *Enjeux et opportunités des logiciels libres pour l'informatisation des pays du Sud*
- 2005-04 : PERNIN Jean-Louis, *Essai sur les régimes de combinaison de cités et la dynamique des mondes*
- 2005-05 : CORIS Marie, *La coopération firmes-communautés, un nouveau processus de standardisation des logiciels*
- 2005-06 : CARAYOL Nicolas, ROUX Pascale, YILDIZOGLU Murat, *Efficiency of network structures: The needle in the haystack*
- 2005-07 : KECHIDI Med, *Une taxinomie des figures collectives de coordination de l'action : de la convention à la routine*
- 2005-08 : POUYANNE Guillaume, *Diversité des usages du sol et mobilité quotidienne. Une application à l'aire urbaine de Bordeaux*
- 2005-09 : GILLY Jean-Pierre, LUNG Yannick, *Proximités, secteurs et territoires*

La coordination scientifique des Cahiers du GRES est assurée par Alexandre MINDA (LEREPS) et Vincent FRIGANT (IFReDE). La mise en page est assurée par Dominique REBOLLO.